

Quand le but est le résultat

Des paiements directs basés sur les résultats sont en discussion dans le cadre de la prochaine politique agricole (PA30+).

Les attentes sont diverses: Plus grande efficacité, plus d'autodétermination et simplification de l'administration.

Texte: Sabine Reinecke et Rebekka Frick, FiBL



Aides au quotidien: des applis pour déterminer les plantes.

Avec l'encouragement de la biodiversité, l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) a déjà des contributions basées sur des résultats: les contributions QII dans les herbages. Les agricultrices et agriculteurs reçoivent des contributions pour la présence de certaines espèces indicatrices dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et non pour la réalisation de mesures comme faucher une seule fois par année. La présence de certaines espèces indicatrices dans les SPB est vérifiée tous les huit ans. Il est pensable que les paiements directs axés sur les résultats pour les SPB avec plusieurs niveaux de qualité soient encore développés ou que les résultats de durabilité soient encore plus adaptés au morcellement des structures, comme c'est actuellement le cas pour la QII avec deux listes de plantes indicatrices (versants nord et sud des Alpes).

Il est en principe possible que, à part protéger des espèces, des contributions basées sur des résultats favorisent d'autres

aspects de la durabilité comme le bien-être animal, la qualité de l'eau, la santé du sol, la protection du climat ou la qualité des paysages et de l'air. Des pays européens voisins comme l'Allemagne ont aussi des systèmes de contributions basées sur des résultats. Par exemple, les Augsburger Stadtwerke concluent avec les agricultrices et agriculteurs des contrats où le montant des contributions dépend de la teneur en nitrate des sols.

Approches d'autocontrôles dans les systèmes de contributions

Contrairement aux contributions pour certaines mesures, il n'y a pour les contributions basées sur des résultats en principe pas ou peu de prescriptions pour l'exploitation. Les producteurs travaillent individuellement ou avec d'autres en autoresponsabilité pour une amélioration de la durabilité dans les domaines concernés. Ce qui vaut comme durable et comment la réussite est mesurée est une question de

la conception des contributions avec des autorités, des spécialistes et des instances d'aide.

En ce qui concerne les contrôles des contributions basées sur des résultats, on teste aussi des approches d'autocontrôle telles qu'il y en a déjà en Irlande et en Allemagne, parfois en combinaison avec des contrôles par pointage. Des solutions numériques pour les agricultrices et agriculteurs comme les applis d'identification des plantes ou des technologies de télédétection (en anglais «remote sensing», avec des caméras multispectrales, des systèmes de radars ou des scanners laser) peuvent contribuer à alléger les obligations de rapports et de contrôles. Lorsqu'on évalue et documente soi-même des surfaces, il est important d'avoir des conseils pour le développement de plans d'exploitation. Des expériences pratiques avec des paiements directs basés sur les résultats et un suivi étroit par des conseillères et des conseillers sont actuellement recensées par le

Les contributions basées sur des résultats permettent d'encourager des aspects de la durabilité comme le bien-être animal, la qualité de l'eau, la santé du sol ou la protection du climat.

projet pilote zurichois ZiBiF. Les conseils ne sont actuellement pas obligatoires pour obtenir des contributions QII.

Renforcer l'autodétermination en libérant le choix des mesures

Dans le cadre de l'élaboration de la future politique agricole, il faudrait aussi revoir les modèles d'évaluation où les chefs d'exploitations peuvent choisir dans un catalogue de mesures possibles. Les prestations de durabilité des fermes seraient évaluées via un système de points qui déciderait du montant des contributions finales. Ces modèles restent en principe basés sur des mesures, mais les agricultrices et agriculteurs peuvent choisir et combiner librement les mesures.

Dans les Pays-Bas, une telle approche de libre choix des mesures est en place depuis 2023 avec les programmes écologiques (ecoregelingen). Les producteurs peuvent choisir parmi 26 mesures et les combiner. Chaque mesure fournit des nombres de points qui dépendent de la contribution à cinq objectifs environnementaux prééminents: climat, eau, sol, air, biodiversité et paysage. Dans le système néerlandais, il faut atteindre suffisamment de points dans tous ces objectifs pour recevoir des contributions écologiques. En combinant des mesures, les producteurs peuvent atteindre des niveaux (bronze, argent, or) qui sont déterminés par le nombre de points et donnent droit à des contributions sup-

plémentaires (60/100/200 euros par hectare). Le bio obtient toujours – et indépendamment des mesures – le niveau or. Un outil en ligne permet aux producteurs de simuler à l'avance comment le choix de certaines mesures influence le nombre total de points et les contributions, ce qui les motive à en faire toujours davantage.

D'autres pays européens n'ont pas vraiment réussi à généraliser ces programmes écologiques autant que c'est le cas dans les Pays-Bas. Des spécialistes reprochent

cependant aux Pays-Bas que les exigences minimales ne dépassent presque pas le statu quo de l'agriculture conventionnelle et que les niveaux des exigences sont peu ambitieux.

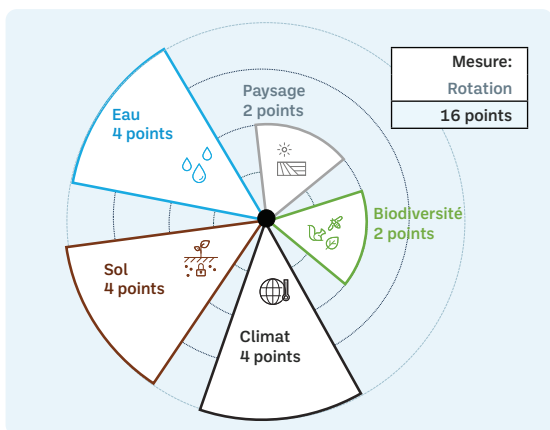
Il faut davantage de recherches

On ne sait pas encore clairement si les instruments basés sur des résultats et les catalogues de mesures soulagent réellement l'environnement ou l'administration. Leur efficacité dépend fortement du choix des indicateurs, des objectifs et des points attribués. Les contributions basées uniquement sur des résultats peuvent donner beaucoup de travail (par exemple quantifier les émissions de protoxyde d'azote ou le carbone du sol). Les agricultrices et agriculteurs courent un risque plus élevé quand des facteurs externes comme la sécheresse empêchent d'atteindre les buts.

L'orientation d'après les résultats semble pertinente avant tout pour les producteurs qui sont prêts à se pencher sur leurs propres prestations de durabilité et qui apprécient une plus forte autodétermination dans le choix des mesures. La politique, la science et la pratique sont très intéressées par les approches de ce genre, et le potentiel n'est pas encore épuisé.



Un film du FiBL sur le thème www.youtube.com > Chercher: Ziele statt Massnahmen (DE)



Photos et graphique: FiBL

Dans les Pays-Bas, les programmes écologiques (ecoregelingen) permettent aux producteurs de choisir entre 26 mesures pour recevoir des contributions d'encouragement. L'exemple de la rotation culturale montre dans quels domaines les agricultrices et agriculteurs peuvent obtenir des points et donc des contributions.

Informations spécialisées



Sabine Reinecke
Département des systèmes agri-alimentaires, FiBL
sabine.reinecke@fibl.org
+41 62 865 04 15



Rebekka Frick
Département des systèmes agri-alimentaires, FiBL
rebekka.frick@fibl.org
+41 62 865 72 23